

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Pôle rugby athlétisme situé plaine des sports de La Floride - Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du sport scolaire, universitaire et associatif, la Ville de Bayonne s'est engagée dans un vaste programme d'aménagement et de restructuration de la plaine des sports de La Floride. Ce projet structurant permettra à terme de créer sur un même site quatre pôles sportifs performants autour des sports de salle, du rugby, du football et de l'athlétisme.

La première tranche de l'opération qui a démarré en 2009 et qui se poursuit en 2010 consiste en l'aménagement du pôle rugby et athlétisme comprenant :

- une piste d'athlétisme en synthétique 6 couloirs et ses aires de lancers et de sauts,
- un terrain de rugby central en synthétique,
- un terrain de rugby engazonné,
- les vestiaires et locaux affectés à ces activités.

Ce pôle, réalisé selon les recommandations des fédérations sportives concernées sera apte à accueillir des compétitions de niveau régional. Par ailleurs, un éclairage spécifique par projecteurs permettra le bon déroulement des entraînements nocturnes. Ces nouveaux aménagements viendront compléter ceux déjà mis à disposition des étudiants et lycéens, à savoir la halle universitaire et le gymnase Robert Caillou.

Le montant des études et des travaux relatifs aux années 2009 et 2010 est estimé à 2 800 000 € HT.

Ce pôle sportif figurant dans le projet de contrat d'agglomération 2009-2014, la Communauté d'Agglomération Bayonne Anglet Biarritz participera au financement de cette première tranche à hauteur de 1 135 000 €.

Je vous propose d'approuver les termes de la convention financière correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.